

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

PROJET DE DELIBERATION

---

Séance du 5 juin 2025

DCM N° 25-06-05-20

**Objet : Attribution de subventions au titre de la mise en œuvre de l'Animation Estivale 2025.**

Comme chaque année, l'Animation estivale confirme son succès auprès des familles messines. Le bilan 2024 témoigne encore de cet intérêt avec 2 627 cartes d'inscription délivrées et 54 structures partenaires qui ont proposé une centaine d'ateliers sportifs, culturels ou socioéducatifs pour un taux de réservation des activités à 96 % (contre 93 % en 2022) en moyenne, sur l'ensemble de la programmation.

Pour cette 45ème édition, 49 partenaires intégreront le dispositif et proposeront divers ateliers sportifs, culturels ou encore d'éducation à l'environnement. Elle se déroulera du 7 juillet au 22 août 2025. La programmation, gratuite, continuera de viser des pratiques originales pour l'initiation des enfants et adolescents, et de faire naître chez eux de nouvelles passions auxquelles ils pourront ensuite s'adonner tout au long de l'année auprès des structures partenaires. La Ville de Metz renouvelle ainsi son engagement pour l'accès aux loisirs de chaque enfant. Enfin, comme chaque année, de nouvelles activités et structures intègrent la programmation afin de varier l'offre et répondre aux attentes des nouvelles générations. Ainsi, cet été les enfants pourront s'essayer à l'aéromodélisme pour développer leur rigueur et leur patience, ou bien s'initier à la sophrologie via des ateliers ludiques, ou encore tester la poterie dans le centre socioculturel de la Grange-aux-Bois.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir la mise en œuvre des ateliers de 46 associations et structures par l'attribution de subventions pour un montant total de **103 790 €**.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commission compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pris notamment en ses articles L.2541-12, L. 1611-4 et L. 2311-7,

**VU** les demandes de subventions formulées auprès de la Ville de Metz par les associations messines,

**CONSIDERANT** l'intérêt qu'il y a de proposer aux familles messines, durant la période estivale, un programme d'activités culturelles, sportives et de sensibilisation à la nature qualitatives et gratuites à destination de leurs enfants, à des fins éducatives et de loisirs,  
**CONSIDERANT** par ailleurs que l'Animation Estivale permet aux associations de se faire connaître du public,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations sportives, culturelles et structures publiques participant à l'Animation Estivale 2025. La dépense totale s'élève à **103 790 €**.

<b><u>ACTIVITES SPORTIVES</u></b>	<b>66 010 €</b>
Amicale de Billard de Magny	900 €
APM Metz Football Club	2 000 €
ASPTT Metz	3 000 €
Association Modéliste Le Graouilly	500 €
Association Sportive des Cheminots de Metz (ASCM) Tennis	1 300 €
Association Sportive des Cheminots de Metz (ASCM) Tir à l'Arc	950 €
Association Sportive du Gardengolf de Metz	1 700 €
Athlétisme Metz Métropole	1 520 €
Auto Modèle le Graouilly	900 €
Baseball et Softball, club de Metz	1 200 €
Boxing Club de Metz	1 660 €
Club d'Echecs Metz Fischer	450 €
Club d'Escalade Evasion Metz	800 €
De la VIVH	4 300 €
Ecole Française d'Echecs de Metz	300 €
Fédération de la Moselle pour la pêche et la protection du milieu aquatique	2 700 €
Kayak Club de Metz	4 950 €
Le Terrain Basketball	700 €
Metz Ban Saint Martin Badminton	900 €

Metz Basket Club	1 400 €
Metz Gym	6 500 €
Metz Handball Association	1 540 €
Metz Hockey Club	5 800 €
Metz Magny Handball	500 €
Metz Sports D'orientation	600 €
Metz Tennis de Table	4 800 €
Metz Volleyball	900 €
Moselle Moto Club	3 300 €
Société d'Escrime de Metz	1 500 €
Société des Régates Messines	2 000 €
Sports de Glace de Metz	6 440 €

<b><u>ACTIVITES CULTURELLES</u></b>	<b>37 780 €</b>
Fonds Régional d'Art Contemporain de Lorraine (FRAC)	100 €
Au four et à mesure	250 €
Association Tata	5 320 €
Assolatelier	5 980 €
Bouche à Oreille	2 160 €
CPN les Coquelicots	4 200 €
Eclaireuses et Eclaireurs de France (GR Ludothèque Metz)	3 220 €
Ecole de Musique Agrée à Rayonnement Intercommunal (union philharmonique)	2 250 €
Inspir Sophro	300 €
Maison de la Culture et des Loisirs de Metz	6 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Metz Sud	1 200 €
Metz À Vélo	2 100 €
Musée de la Cour d'Or Eurométropole Metz	2 000 €
TCRM Blida	1 500 €
Yoga, Danse, Théâtre	1 200 €

- **DE VERSER** 50 % du montant de la subvention dès réception de la convention. Le solde étant versé à la fin de l'animation uniquement sur présentation de la fiche bilan statistiques signée dans le cadre de l'animation estivale 2025 et du questionnaire d'évaluation. Ces documents seront produits avant le 15 octobre 2025.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz de ne pas verser tout ou partie ou d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse, Vie Associative et Etudiante  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions